

## Comment activer l'enregistrement des consommations en pas de temps 30 minutes sur un Linky



Les nouveaux compteurs Linky permettent de récupérer des données de consommation en pas de temps 30 minutes. Ces données de consommation peuvent ensuite être analysées pour estimer le taux d'autoconsommation photovoltaïque en fonction de différentes puissances.

Récupérer les données de consommation – Ex avec un compteur Linky :

Il faut pour cela se connecter sur le site Enedis : <https://mon-compte-client.enedis.fr/>

**Le compte client Enedis permet également d'avoir accès à ses données pour les compteurs > 36 kW**

### Création de compte

Le compte client entreprise répond à vos besoins si vous possédez :



Plus de 10 compteurs

OU



Au moins 1 compteur avec une puissance souscrite supérieure à 36 kVA

Si c'est le cas, remplissez le formulaire ci-dessous.

Sinon, vous pouvez directement :

[CRÉER VOTRE COMPTE PROFESSIONNEL](#)

A voir le type de compte que vous devez créer.

Il faut ensuite créer son compte, rentrer l'adresse mel et le mot de passe, puis valider.

Vous allez ensuite recevoir un mel pour activer votre compte client

Vous pourrez alors accéder à votre compte client avec le mot de passe reçu,

Puis vous allez recevoir un mot de passe par sms pour finaliser l'inscription,

Nom

Prénom

Adresse e-mail

Je ne suis pas un robot 

[Retour sur Enedis.fr](#)

#### Vérification de votre numéro de téléphone

Code envoyé au numéro de téléphone portable : 06. . . . .

Votre code de vérification expire dans 14:22.

Vous n'avez pas reçu le code par SMS ? Votre code a expiré ? [Renvoyer le code](#)

Il faut ensuite rattacher un compteur au compte créé à partir du PDL ou référence acheminement noté sur votre facture



**Vous n'avez pas associé de compteur à votre compte client**

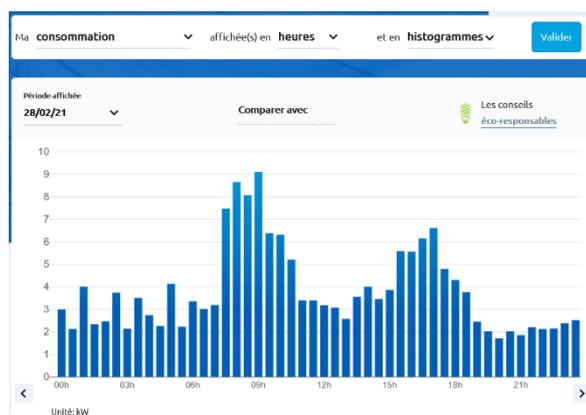
Vous souhaitez compléter votre compte client pour visualiser toutes les informations liées au compteur.

[Ajouter un compteur](#)

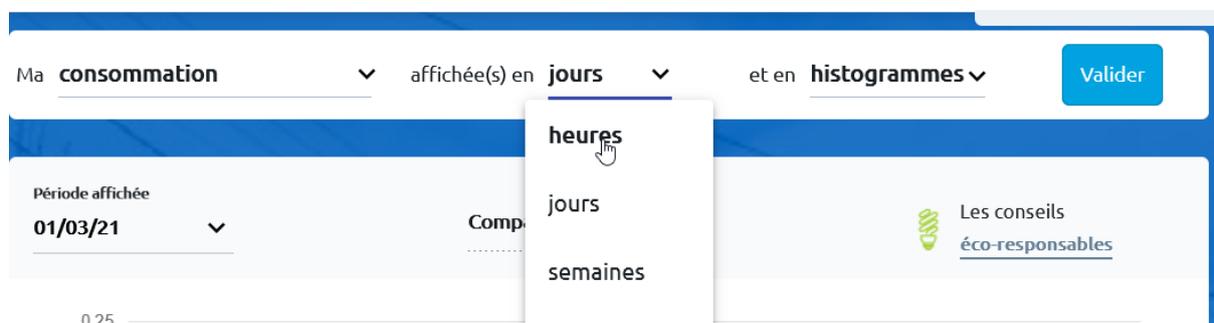
Une fois votre compte Enedis Activé, vous allez avoir accès à vos données.



Vous avez une première visualisation de vos données de consommations,



Puis cliquer sur par heure,



L'affichage de vos données de consommation en heures n'est pas disponible.

Pour la visualiser, activez la collecte de votre consommation horaire.

[Activer la collecte](#)

une fenêtre s'ouvre pour valider l'enregistrement de la courbe de charge par heure,

Une fois que vous demandez l'activation de la collecte la fenêtre gérer l'accès à mes données s'ouvre

### Collecte de la consommation horaire

Statut : Désactivé

Date de la désactivation : -

[J'active la collecte](#)

-  Accueil
-  Le compteur
-  Suivre mes mesures
-  Gérer l'accès à mes données
-  Simuler un raccordement

**Vous pouvez visualiser la consommation horaire dans votre compte client après avoir activé la collecte.**

Il faut ensuite attendre, l'enregistrement des données par heure venant d'être activée, l'enregistrement commence maintenant ou sous 24 ou 48 h.



#### Activation de collecte

La collecte de la consommation horaire sera active pendant un an. Vous pourrez à tout moment la désactiver.  
Cette action peut prendre quelques heures.

[Annuler](#)
[Valider](#)

Après quelques jours d'enregistrement des données, il est possible de revenir sur la même page, de cliquer sur par heure,

Ma consommation ▼ affichée(s) en jours ▼ et en histogrammes ▼ [Valider](#)

Ma consommation ▼ affichée(s) en heures ▼ et en histogrammes ▼ [Valider](#)

Bien penser ensuite à valider pour que les données s'affichent que vous puissiez demander à les télécharger

Ma consommation ▼ affichée(s) en heures ▼ et en histogrammes ▼ [Valider](#)

Vous avez alors la possibilité de télécharger vos données (à gauche de l'histogramme sous le n° de compteur)

Vous souhaitez obtenir plus de détails : vous pouvez **télécharger les données horaires et quotidiennes du compteur.**

 Télécharger mes données

## Téléchargement de mes données

Consommation - n° - France

### Type de données

- Consommation quotidienne
- Consommation horaire
- Puissance maximale quotidienne

### Période choisie

Date de début  
**14/03/21**

Date de fin  
**14/03/21**

Annuler

 Télécharger mes données

✘ Il y a alors une nouvelle fenêtre qui s'ouvre.

Il faut sélectionner consommation horaire et la période choisie puis cliquer sur télécharger mes données.

Les fichiers sont ensuite consultables en cliquant sur Voir mes téléchargements

Vous souhaitez obtenir plus de détails : vous pouvez **télécharger les données horaires et quotidiennes du compteur.**

 Télécharger mes données

Voir mes téléchargements

Il faut alors cliquer sur le symbole du téléchargement pour récupérer les données

Date	Type de données	Période demandée	Numéro du PDL ou PRM	État
15/03/2021	Consommation Horaire	du 01/03/2021 au 14/03/2021	PDL n°	

Vous pouvez alors télécharger et enregistrer le fichier csv qui s'ouvre (garder le format csv)

Et vous pouvez même demander le téléchargement des données antérieures,

## Accès à vos données de consommation pour les compteurs > 36 kW

Le lien d'accès est le même, mais vous pouvez avoir accès à un historique de données de consommation plus important et avec les données en pas de temps 10 minutes contre 30 minutes pour le compteur Linky.

<https://www.enedis.fr/professionnels-et-entreprises-jaccede-mes-donnees-de-consommation-et-de-production-deelectricite>

### Suivez votre consommation pas à pas grâce à votre compte Entreprise !

Que vous soyez une petite structure ou un site industriel, vous pourrez :

- consulter **vos courbes de charge**,
- analyser les **pics de consommation** d'électricité liés à votre activité,
- réaliser des **économies d'énergie**,
- accéder à l'**historique de votre consommation** même si vous changez de fournisseur d'électricité,
- exporter vos **données de consommation** et de **production d'électricité**.

Créez ou accédez à votre compte client Entreprise pour obtenir toutes ces informations utiles au pilotage de votre activité.

[Me connecter ou créer mon compte Entreprise Enedis](#)

<https://mon-compte-client.enedis.fr/>

Il vous faut pour créer votre compte différentes pièces justificatives :

- votre numéro de Siret,
- un extrait Kbis de moins de 3 mois pour chacun de vos établissements,
- une copie de votre pièce d'identité et du mandat en ligne si vous n'êtes pas le représentant légal de l'entreprise.

---

#### En cas de problème :

En cas de problème pour la validation de l'enregistrement des consommations horaires :

- Vider le cache de votre navigateur, cela peut poser un problème s'il est trop plein,
- Appeler le n° Vert Enedis 

Il peut également arriver que l'enregistrement des données soit activement pour une année seulement et il peut être nécessaire, passé ce délai, soit de réactiver sur le site internet, soit d'appeler Enedis.